



CONSEIL
GÉNÉRAL

COMMUNE DE BOFFLENS

Séance du Conseil général du 16 décembre 2025

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
4. Assermentations s'il y a lieu
5. Préavis municipal 06/2025 relatif à l'adoption de la révision du PACom
6. Préavis municipal 04/2025 relatif au Budget 2026
7. Préavis municipal 05/2025 relatif à la modification des Statuts de l'ASCOVABANO
8. Votation d'intention pour la pose d'une barrière sécurisant la place de jeux Sur Chaumy
9. Communications de la Municipalité, compte-rendu de l'année écoulée, et position des Municipaux pour les Elections 2026
10. Divers et propositions individuelles

1. Lecture de l'ordre du jour

Le Président Philippe Monnard ouvre la séance à 20h01 en lisant l'Ordre du jour qui est **accepté à l'unanimité**, puis la Secrétaire procède à l'appel.

2. Appel

44 personnes ont été convoquées.

Le quorum est de 15.

33 membres sont présents.

11 personnes se sont excusées : Daniel Besson, Guylène Besson, Renaud Besson, Carolane Figueiredo, Olivier Glayre, Emmanuel Grandjean, Carolina Andrea Montandon-Parreira, Eric Morier, Josette Paccaud-Egger, Fabienne Pellegrini, et Claude-Alain Sordet.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Le procès-verbal qui a été distribué avec la Convocation n'est pas lu.

Le Syndic demande la suppression de la fin de la phrase concernant la roulotte en Bioute :

« ... et loueraient le terrain de 3 mois en 3 mois. »

Au vote à mains levées, le procès-verbal est accepté **à l'unanimité** après cette suppression.

4. Assermentations

Martine Monnard et Virginie Reymond se font assermenter.

Présence : 35 membres.

5. Préavis municipal 06/2025 relatif à l'adoption de la révision du PACom

M. Coinchon du Bureau d'études Jacquier-Pointet est présent.

Laurence Megroz explique que la durée de vie du PACom est d'une quinzaine d'années. La prévision a été faite pour une population estimée à 232 habitants.

Les zones constructibles sur lesquels il ne s'est rien fait pendant les 15 dernières années ont été dézonées.

- La mise à l'Enquête publique a débouché sur 8 oppositions et une remarque.
- La Municipalité a reçu les opposants un à un en séance de conciliation, et le projet a été revu en fonction des oppositions reçues.
- Il n'y a eu aucune opposition lors de l'Enquête publique complémentaire.

Romain Lachat lit le rapport de la Commission PACom.

- Il propose de valider les propositions de la Municipalité et de lever les 8 oppositions.
- Le nouveau Plan des limites des constructions protège les habitations actuelles et tient compte des limites du bâti tout en respectant la nature du village, la Commission propose de soutenir la proposition de la Municipalité.

Pierre-Alain Fiechter trouve que les choses n'ont pas été faites dans les règles et regrette, qu'en tant qu'opposant, il n'a pas été mis au courant de l'Enquête complémentaire.

Réponse de Laurence Megroz : Celle-ci a été mise au pilier public et a passé dans la FAO.

M. Fiechter demande à ce que les oppositions soient levées par le Canton et non par les citoyens. Réponse de M. Coinchon : La procédure ne peut pas être modifiée.

Philippe Monnard demande si les oppositions doivent être levées en bloc, ou une à une.

Résultat du vote : 18 pour « tout en bloc » et 7 pour « séparément ».

Le conseil général de Bofflens

- Sur proposition de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. D'adopter les réponses aux oppositions formulées par la Municipalité et de lever les oppositions maintenues

Résultat du vote : 25 oui, 1 non et 9 abstentions

2. D'adopter le Plan d'affectation communal

Résultat du vote : 26 oui et 9 abstentions

3. D'adopter le Règlement communal sur le Plan d'affectation communal et la Police des constructions

Résultat du vote : 23 oui et 12 abstentions

4. D'adopter le plan fixant la limite des constructions

Résultat du vote : 25 oui et 10 abstentions

5. De réserver l'approbation du Département des finances, du territoire et du sport

Résultat du vote : 23 oui et 12 abstentions

6. Préavis municipal 04/2025 relatif au Budget 2026

- Cette année encore, le budget est en déficit. Une diminution des revenus est constatée au chapitre « Finances », principalement en raison du mécanisme de péréquation qui entraîne une perte de Fr. 49'655.-.
- Parallèlement, les charges augmentent de manière significative au chapitre « Sécurité sociale » pour un montant de Fr. 35'570.-.
- Le Budget 2026 est clôturé avec **un excédent de charges de Fr. 176'458.-**.

351.318.1 : Le syndic annonce que les Fr. 16'000.- pour l'avant-projet de la dépendance concernant la transformation de celle-ci afin de pouvoir y mettre le Bureau communal (21.55 m²) pendant la rénovation du Collège.

- Il est aussi question d'un Tea-Room (26.10 m²), d'un studio (30 m²), d'une salle de Municipalité à l'étage (27.70 m²), ou d'un appartement sur les 2 étages (47 et 27.70 m²) avec une terrasse sous les arbres.
- Les meurtrières seront conservées puisque le bâtiment est classé.
- Il y aura 4 places de parc qui seront créées devant le Collège.
- La transformation du bâtiment et les aménagements extérieurs sont devisés entre Fr. 700'000.- et Fr. 900'000.-.

Ensuite pour le Collège, il est prévu de faire 2 appartements supplémentaires.

Géraldine Brügger demande comment les actuels locataires de la dépendance seront relogés ? Réponse de Laurence Megroz : Une solution a été trouvée pour les paysannes et pour la Jeunesse, mais il n'y a actuellement plus de locaux vides à disposition au village pour la locataire.

Vincent Monnier lit le rapport de la Commission de gestion.

- Le budget ne présente pas de dépense extraordinaire.
- Ce sont les charges de la péréquation qui sont grandement responsables du déficit projeté.
- Le budget semble maîtrisé dans son ensemble et la Commission propose de l'accepter tel que présenté.

Pierre-Alain Fiechter fait remarquer que le poste « Administration générale » a triplé en 10 ans pour atteindre maintenant Fr. 184'000.-.

Il trouve ce chiffre énorme pour une Commune prévoyant un déficit de Fr. 176'458.- alors qu'à Agiez c'est la moitié et à Bretonnières seulement le tiers. Réponse du Syndic : Les salaires correspondent à l'échelon 9 du Canton.

Nicolas Descombes ajoute que Valebin arrive bientôt à terme et qu'il va falloir trouver d'autres entrées financières. Sinon, on devra augmenter les impôts de 5 à 8 points. D'un autre côté, « Il vaut mieux une commune qui fait des investissements qu'une commune trop riche », lui a dit le Préfet.

Christophe Mégroz pense qu'il ne faut pas payer Fr. 5'000.- à un Bureau pour la réfection des chemins AF, mais plutôt faire l'étude nous-même. Il est même possible d'obtenir jusqu'à 50% de subventions si le plan est échelonné.

Le conseil général de Bofflens

- Vu le Préavis municipal 04/2025 relatif au Budget 2026
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. D'accepter le Budget 2026 tel que proposé, avec un excédent de charges de Fr. 176'458.-.
Résultat du vote : 20 oui, 4 non et 11 abstentions

7. Préavis municipal 05/2025 relatif à la modification des Statuts de l'ASCOVABANO

Muriel Vuagniaux nous apprend que nous sommes la dernière des 10 communes à nous prononcer sur le sujet, et que toutes les autres l'ont accepté.

Le Comité de direction de l'ASCOVABANO propose une révision de seulement 3 articles :

- Art. 13 chiffre 14 : Augmentation du plafond des emprunts

La construction des nouveaux collèges à Croy et Vaulion approchera les Fr. 17'000'000.-. Cela impactera les finances de la Commune de Bofflens dès 2028.

La construction d'un nouveau collège à Vallorbe et d'une salle de gymnastique devrait avoisiner les Fr. 23'500'000.-, ce qui impactera les finances de la Commune de Bofflens à partir de 2034.

Corollaire de cette planification financière, le plafond des emprunts de l'ASCOVABANO doit être augmenté afin d'intégrer ces futurs investissements à hauteur de Fr. 40'000'000.-.

- Art. 23 : Délégation des pouvoirs

Le Codir propose d'ancrer dans les Statuts la notion de « Comité de direction restreint » qui serait chargé de traiter les affaires courantes, et dont le retour se ferait au moyen de procès-verbaux.

- Art. 30 : Ressources et frais

La mise en place de « la Nouvelle péréquation scolaire » vise à compenser les charges des communes dont les élèves sont scolarisés loin de leur domicile. Toutefois, il convient que ces compensations soient reversées à l'ASCOVABANO car, les charges étant mutualisées, ces communes bénéficieraient d'un avantage financier supplémentaire à la solidarité intercommunale.

Dans le souci d'égalité, le Codir propose donc la modification suivante :

- La compensation pour élèves distants devrait être reversée intégralement, de même que le 50% de la compensation restante.

Vincent Monnier lit le rapport de la Commission de gestion.

- Art. 13 chiffre 9 : Ce montant semble bel et bien nécessaire afin d'adapter les infrastructures au nombre d'élèves actuels et projetés. De la réalisation rapide de celles-ci dépend le bien-être des enfants et de leurs instituteurs.

- Art. 23 : La Commission ne voit pas d'inconvénient à modifier le mode de fonctionnement du Comité.

- Art. 30 : Les incidences de cette modification sur les finances communales de Bofflens sont difficiles à évaluer, mais le mécanisme paraît adapté afin de maintenir une équité de financement entre les communes du groupement.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil d'accepter la modification de ces statuts tels que présentés.

Le conseil général de Bofflens

- Sur proposition de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. D'accepter les nouveaux Statuts de l'ASCOVABANO, sous réserve de leur approbation par le Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF).

Résultat du vote : Oui à l'unanimité

8. Votation d'intention pour la pose d'une barrière sécurisant la place de jeux Sur Chaumy

- Philippe Monnard explique que le sujet de la barrière revient régulièrement à chaque Conseil parce qu'il semblerait qu'une telle chose ait été demandée lors de l'assemblée de juin 2023.
- Cependant, la Municipalité n'ayant pas traité cet objet et qu'il n'a jamais passé en votation au Conseil, nous allons en parler ce soir.

Martine Monnard demande pourquoi il y a des trous qui ont été fait cet été ?

Réponses de Laurence Megroz : Ami Berthoud a fait des sondages pour la fixation des barrières en face des Moloks et de l'armoire électrique.

Christophe Megroz pense que c'était plutôt qu'il en avait été question pour empêcher les vaches de venir sur la place de jeux. Réponse : Dans ce cas, il faut poser une barrière qui fait tout le tour.

Magali Descombes demande pourquoi pas aussi vers le terrain de pétanque ? Peut-être bien que les enfants monteraient dessus, mais cela servirait au moins de « Stop course ».

Le vote d'intention remporte seulement 2 OUI.

Le Président demande donc à la Municipalité de faire rapidement reboucher les trous Sur Chaumy.

9. Communications de la Municipalité

- Etat de santé des arbres

Laurence Megroz annonce que suite à la demande de Roselyne Risse, un employé d'Arborisme Leuba est venu inspecter tous les arbres sur la place du village.

Le résultat de l'expertise va de « Moyen » à « Bon ».

Les noyers 4, 11 et 18 ont dû être abattus, et les numéros 3, 9, 15, 21 et 22 réclament un entretien à court terme parce qu'ils sont sur le rocher. Un paillage viendra autour des troncs et l'herbe sera laissée à proximité pour garder l'humidité.

Roselyne Risse demande si les tilleuls seront élagués ? Réponse de Christophe Megroz : J'ai fait tailler les noyers Sur Chaumy, mais les tilleuls n'ont pas été touchés depuis plus de 10 ans, à part les branches du bas. Ce que confirme Vincent Monnier, qui avait fait venir une entreprise acro-branches lorsqu'il était Municipal.

Un seul noyer sera replanté Sur Chaumy. Les autres arbres seront d'essences différentes. Ils ne seront pas forcément mis au même endroit, c'est le Garde-Forestier qui décidera.

- Zone 30 km/h dans le village

Bastien Brandt informe qu'il a reçu un retour positif de la part de la DGMR concernant l'étude de faisabilité.

Pour le dessin des plans et la parution d'une annonce dans la FAO, le Bureau DTP estime le coût à Fr. 2'750.-.

Bastien Brand souhaite un vote d'intention de l'assemblée pour savoir s'il faut continuer les démarches ou pas.

Vote d'intention : 12 oui, 10 non et 13 abstentions.

Certains Conseillers doutent de la validité de ce vote, arguant que « le OUI » ne reflète pas la majorité. Réponse du Syndic : De toute façon, c'est la Municipalité qui décide !

- Passages piétons

Martine Monnard demande pourquoi il n'y a pas de passage piétons en haut du village, vers le nouvel arrêt de bus ? Le Président répond : Le Préfet et le Voyer estiment que les passages piétons sont accidentogènes. Réponse de Bastien Brandt : Oui mais, si on veut en mettre un, on a dit qu'on le ferait quand même. Remarque de Danièle Roussy : Attention ! s'il y a ensuite un accident, c'est la Commune qui sera responsable.

Le Syndic souhaite supprimer celui de La Laiterie : On se battra jusqu'au bout auprès du Canton pour obtenir celui du haut. Il ajoute : Et puis, si on passe à 30 km/h on n'aura plus besoin de passages piétons. Dans ce cas, Sébastien Sordet demande à ce que les chicanes soient enlevées.

- Compte-rendu de l'année écoulée

Laurence Megroz présente ses heures 2025 de façon très détaillée : Les déchets et les Moloks, la déchetterie, les bâtiments, la conciergerie de la Grande salle, La Bofflette, les terrains, le cimetière, le PACom, l'Administration communale, le martelage, et quelques séances, pour un total de 144 heures.

Muriel Vuagniaux annonce ses séances pour l'ASCOVABANO : Codir, Conseil inter-communal, séances pour la construction, Conseil d'établissement et coordination RH. Il faut y ajouter les Affaires sociales, la Sécurité publique, la Police et le SDIS. Soit un total de 164 heures et 927 km facturés à la Commune.

Lucas Wettstein compte une centaine d'heures pour l'eau potable, les tractations pour le futur nouveau réservoir avec Agiez, Arnex et le Canton, l'ECA, et le traitement de l'eau contaminée. Il y a aussi eu l'inspection OFCO, les réunions avec le Garde-Forestier pour les interventions sur les épicéas bostrichés. Actuellement, la régénération de la forêt est bonne et il faut laisser le peuplement revenir en mélangeant les essences. Il ajoute ses heures passées à la gestion du site Internet qui a dû être remis à jour parce que la société hébergeante a changé.

Bastien Brandt parle aussi d'une centaine d'heures qu'il a passées sur la Police des constructions et le suivi des chantiers, le nouvel arrêt de bus, le nettoyage des sacs de route et les fontaines.

Nicolas Descombes mentionne aussi une centaine d'heures pour l'administration, l'ADNV, les finances et les séances pour l'arrêt de bus.

- Position des Municipaux pour les Elections 2026

Le premier tour des municipales aura lieu le 8 mars 2026.

Les candidatures sont à rendre au Greffe municipal entre le 5 et le 12 janvier à midi, dernier délai. Des formulaires se trouvent à disposition au Collège, vers le Bureau communal.

Laurence Mégroz se représente, de même que Muriel Vuagniaux qui désire garder ses dicastères.

Lucas Wettstein a pris la décision d'arrêter à la fin de la Législature, quant à Bastien Brandt il n'a pas encore décidé.

Et le Syndic annonce tout de go son départ à la fin du mois « pour raisons professionnelles ».

10. Divers et propositions individuelles

Le Président annonce, qu'en accord avec la Commune de Croy pour laquelle travaille aussi Géraldine Brügger comme Secrétaire, dorénavant les Conseils à Bofflens pourront toujours avoir lieu les lundis soirs, Croy préférant les faire le mardi.

Vincent Monnier se plaint d'une mauvaise visibilité à la sortie du chemin du Champ du Pré à cause des arbustes plantés vers l'arrêt de bus. Il demande s'il ne serait pas possible de faire poser un miroir en face. Réponse de Bastien Brandt : On va se renseigner.

- Nouvel arrêt de bus

Les enfants jouent sur les barrières de l'arrêt de bus. Elles tiennent avec de toutes petites vis qui vont finir par se casser !

Christophe Megroz se plaint de ne jamais avoir été convoqué à la Commission arrêt de bus et fait remarquer que le Rapport n'a été signé que par 4 personnes, au lieu de 5.

Christophe Megroz ajoute à l'attention du Syndic : « Tu t'es occupé du projet, et du chantier, pour lequel tu as mandaté ton entreprise. Et puis tu as débauché tes ouvriers pour faire du travail chez toi sans avoir fait de Dispense d'enquête, en utilisant le jaune prévu pour l'arrêt de bus, alors que le chantier était déjà en retard ! ».

Bastien Brandt intervient : D'après le Bureau d'études DTP, AGV Toni était l'entreprise la moins chère. Tout est en règle et les travaux ont été protocolés. Le reste relève du privé et ne concerne pas le Conseil !

Christophe Megroz reprend : Il n'empêche que les travaux ont été arrêtés pour aller chez un privé. Déjà que l'emplacement du dépôt à la place du Battoir « était limite », les vacances étaient finies et l'arrêt de bus toujours pas terminé. La Commission étudiera tout ça.

Bastien Brandt répond : Ce jour-là il pleuvait. On en était à la deuxième semaine et on est tombé sur une conduite non répertoriée. L'équipe est allée chez Nicolas Descombes parce qu'il voulait faire reboucher des trous dans sa cour.

Roxanne Masset demande ce qu'il va advenir de l'arbre qui a été déterré et qui jonche dans un sac en plastique sur leur terrain. Réponse de Bastien Brandt : Oui, il faudra s'en occuper.

- Nouveaux luminaires

Des Conseillers demandent à ce que la luminosité des nouveaux lampadaires soit réduite parce que, vers chez eux on se croirait sur un terrain de sport. Réponse de Lucas Wettstein : Actuellement, ils sont réglés à 80% de leur capacité et nous n'avons pas encore reçu l'accès aux réglages automatiques.

Pierre-Alain Fiechter fait remarquer que c'est également AGV Toni qui a exécuté les travaux de génie civil vers chez lui, pour que VOEnergies puisse déplacer les lampadaires et en ajouter un nouveau. Pourtant ces lampes avaient été installées par rapport aux ralentisseurs.

De plus, l'éclairage est en « blanc chaud », alors que les autres ont des ampoules « blanc pour luminaire ». Réponse de Nicolas Descombes : Le Canton a imposé que l'on rajoute un lampadaire à l'entrée de village.

- Contamination de l'eau potable

Il est reproché à la Municipalité d'avoir mal géré la dernière contamination de l'eau. Roxanne Masset se plaint qu'aucune suite n'a été donnée, aucun renseignement sur le site de la Commune, alors que le flyer recommandait de s'y rendre pour trouver toutes les informations nécessaires. On ne sait toujours pas ce qu'il y a eu !

Réponse de Lucas Wettstein : L'annonce a été faite dans les règles. Il s'agissait de bactéries fécales et le réseau a été chloré en continu. Pour obtenir les résultats des analyses, il fallait à chaque fois attendre 3 jours après les prélèvements. On ne vous a rien caché. C'est juste que les prélèvements faits tout au fond du réservoir ont été trop zélés.

- Roulotte habitée

Andrea Stuber demande ce qu'il en est de cette roulotte vers Bioute dans laquelle dort quelqu'un, alors qu'il n'y a aucun sanitaire ni Permis d'habiter ?

Réponse de Bastien Brandt : C'est de la responsabilité de la Commune, sur un terrain de la Commune ! Il s'agit d'une employée déclarée et inscrite comme habitante chez moi. Elle travaille à la ferme.

Andrea Stuber : Mais, on ne peut pas laisser quelqu'un dormir comme ça au milieu de la forêt. Le jour où il y aura un pépin, tout le monde devra payer !

- Diverses autres choses

La Société de Jeunesse a trouvé une nouvelle roulotte avec freins à air. Pourquoi ne peut-elle pas être stationnée à Crêt d'été ? Réponse de Laurence Mégroz : A cause de l'huile qui pourrait couler sur le terrain. Les machines qui pissaient et la bossette à lisier ont été déplacées à la demande du Canton parce qu'il s'agit d'une zone protégée S2. Et puis, le Jeunesse n'a fait aucune demande officielle à la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité que le décompte pour les subventions de l'eau reçues à hauteur de 45% soient produites lors du prochain Conseil général. Réponse de Lucas Wettstein : Nous n'avons pas reçu 45% et je vous ai déjà donné les chiffres. Philippe Monnard insiste : Il faudra présenter un justificatif pour la prochaine fois.

Jean-Luc Brandt demande s'il est prévu un chemin pour accéder à l'arbre Président ? Réponse de Lucas Wettstein : Oui des aménagements sont prévus.

Romain Lachat souhaite que « le Point de rencontre officiel » de la Commune soit clairement indiqué. Réponse : On ne peut pas fixer le panneau contre la façade du Collège.

Géraldine Brügger raconte qu'en cherchant une femme de ménage pour une voisine, elle a appris que celle du Collège demandait Fr. 45.-/h, ce qui fait un salaire plus élevé que celui de la Secrétaire municipale ! Elle trouve cela scandaleux et mentionne l'Art. 4 alinéa 9 de la Loi des communes 175.11: « Le Conseil général délibère sur le statut des collaborateurs communaux et la base de leur rémunération ».

Réponse de Laurence Megroz : D'abord, on ne doit pas dire « femme de ménage », c'est injurieux et péjoratif ! Ensuite, elle a des charges à payer parce qu'elle est indépendante. De toute façon, on ne va rien changer et c'est à la Municipalité de décider.

Sébastien Sordet se plaint que l'attribution des terrains communaux pour les agriculteurs n'ait toujours pas été rediscutée avec la Municipalité : La dernière fois, c'était il y a 12 ans ! Actuellement, il y a une mauvaise répartition, certains n'en ont point, et d'autres qui ont arrêté leur exploitation en ont toujours. Réponse : La Municipalité pensait en rester comme ça durant cette législature.

Andrea Stuber demande à ce que dorénavant la Municipalité prenne place en face du Conseil et non sur le côté. Réponse du Président : Effectivement, ce serait mieux. J'ai fait la mise en place avec le Vice-président et c'est nous qui avons mis les chaises ainsi.

La parole n'étant plus demandée, Philippe Monnard remercie les membres des Commissions, la Secrétaire, les Scrutateurs et les membres des Associations intercommunales pour leur travail tout au long de l'année.

La séance est levée à 22h42 et la traditionnelle verrée se met en place.

La Secrétaire : Géraldine Brügger

Le Président : Philippe Monnard

